Annexe I
Direction des ressources humaines

Formulaire utilisé par la personne plaignante

PLAINTE *en vertu de la* ***Politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et de la violence***

Nom de la personne plaignante

Statut de la personne plaignante
(salarié, étudiant, titre d'emploi)

Identification de la personne visée par la plainte ou description si vous ne pouvez l'identifier

Description du lien entre la personne plaignante et la personne visée par la plainte

Suite au verso…

Description de la situation et précisions sur le contexte
ou annexer une description détaillée et factuelle de l'événement ou des événements
(faits, lieux, circonstances, jour et heure où les événements ont pris place, témoins, etc.)

(ANNEXER UNE FEUILLE SI NÉCESSAIRE)

Signature _____ Date _____
(Personne plaignante)

VEUILLEZ TRANSMETTRE VOTRE FORMULAIRE COMPLÉTÉ À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

Plainte injuste ou déposée de mauvaise foi

Une plainte injuste, frivole ou déposée de mauvaise foi ne peut être excusée. Une plainte est considérée comme étant faite de mauvaise foi lorsque déterminée comme étant injuste, faite par méchanceté ou dans le but de contrarier. Lorsque la preuve démontre qu'une telle plainte a été déposée, l'auteur de cette plainte peut faire l'objet d'une sanction qui serait applicable dans un cas grave de harcèlement selon la nature et la gravité de la plainte nonobstant la possibilité d'un recours civil en dommages-intérêts pour abus de droit.